



Compte rendu de la réunion de la formation spécialisée de service de la DR de Clermont-Ferrand du 18 septembre 2026

Étaient présents :

- pour les organisations syndicales (OS) : UNSA, USD-FO et le SNAD-CGT,
- pour la Direction régionale : le Président, l'assistante de prévention (AP), l'adjointe au chef divisionnaire en présentiel ; l'adjoint de la cheffe de la brigade et le chef du bureau à Clermont-Ferrand ainsi que le chef du bureau et le chef de la brigade à Saint-Étienne, *en visio*,
- le médecin du travail du Puy-de-Dôme et l'assistante de service social du Puy-de-Dôme en présentiel ; l'Inspectrice Santé Sécurité au Travail en distanciel.

Deux OS ont lu une déclaration liminaire. Celle du SNAD-CGT est en PJ.

En réponse à la liminaire de la CGT, le Président apporte les réponses suivantes :

- Il indique qu'il a discuté des difficultés du bureau de Clermont-Ferrand avec le chef de service. Il ajoute que les déclarations à l'import sont en baisse. Il rappelle que l'effectif physique cible de bureau de Clermont-Ferrand est de 20 agents et qu'il appartient au chef de service de gérer ses effectifs en fonction de la charge de travail. Il précise qu'il n'a reçu aucune consigne qui consisterait à faire baisser les effectifs de ce bureau.
- Il reconnaît que le plan Massif Douane ne comporte aucune mesure salariale et / ou indemnitaire.
- Concernant la loi RIPOST, les interventions syndicales n'ont pas été entendues ; la douane va devoir apprendre à partager ses pouvoirs avec les forces de sécurité intérieure.

Dans sa déclaration, l'UNSA a demandé l'intervention de la psychologue du travail au bureau et à la brigade de Clermont-Ferrand.

► Approbation du procès-verbal du 18 juin 2026 :

Le PV est adopté à la majorité. La CGT s'est abstenue du fait du boycott de la réunion du 18 juin. À noter que le PV n'était signé que par le Président.

► Suivi des registres santé et de sécurité au travail et des signalements de danger grave et imminent :

Une seule inscription qui concerne une demande collective des agents du bureau de Saint-Étienne. Dans les futurs locaux, l'emplacement des toilettes est prévu sur le palier du 2^e étage, à l'extérieur du bureau. Pour s'y rendre, les agents devront sortir du bureau, emprunter un sas d'accueil commun avec la brigade, badger à la sortie et à l'entrée du bureau. Ces toilettes seront accessibles au public. L'administration étudie le sujet ; l'installation d'un sanibroyeur dans l'espace douche pourrait être envisagée à la condition que cette solution réponde aux normes.

Depuis les tout premiers plans, les plans des nouveaux locaux n'ont pas été transmis aux représentants du personnel au motif qu'ils font régulièrement l'objet de modifications.

Afin de contrôler l'accès des sanitaires au public, le SNAD demande si celui-ci ne pourrait pas se faire au moyen d'un badge.

► **Suivi des déclarations d'accidents de service, des maladies professionnelles, des tentatives de suicide et suicides sur le lieu de travail, des refus d'aménagement de poste, des fiches de signalement :**

Aucun accident n'est survenu depuis la dernière réunion.

Le médecin de la Loire a demandé plusieurs aménagements de poste. Le Président expose les raisons qui l'ont conduit à refuser un de ces aménagements.

► **Présentation du rapport annuel de la médecine du travail 2025 dans le Puy-de-Dôme et dans la Loire :**

Le médecin du travail rappelle que l'infirmière réalise des visites médicales. En ce qui concerne la Loire, le médecin a démissionné en septembre 2025 ; sa remplaçante a pris ses fonctions en novembre 2025. Le médecin du travail du Puy-de-Dôme ayant dû exercer son activité sur 4 départements, il lui a été difficile de réaliser des études de poste. Elle insiste sur l'importance de la visite médicale de pré-reprise, c'est l'occasion de parler avec l'agent du temps partiel thérapeutique. Pour le Puy-de-Dôme, la quasi-totalité des agents de la surveillance a été vue en consultation en 2025. Selon le médecin, la demande d'intervention de la psychologue du travail est pertinente. Le médecin explique qu'elle n'a pas mis en œuvre le questionnaire sur les horaires atypiques dans la mesure où elle n'a pas accès à la cote de service de la BSI de Clermont-Ferrand et où elle n'a pas été formée. Le médecin insiste sur l'importance de la santé mentale et sur le fait que les représentants du personnel doivent être formés. Elle regrette que les préconisations médicales ne soient pas suivies. Elle termine son propos sur les nouveautés en matière de temps partiel thérapeutique.

► **Présentation du rapport annuel 2025 de l'action sociale pour le Puy-de-Dôme et pour la Loire :**

L'assistante de service social du Puy-de-Dôme indique que son activité concerne principalement l'accompagnement individuel à la personne, qu'elle travaille en lien avec les services RH, les directions, la correspondante sociale.

Pour la douane, elle et son homologue de la Loire ont travaillé sur 25 demandes individuelles.

Elles interviennent majoritairement dans le domaine de la santé (dispositifs réglementaires, soutien moral, constitution de dossiers...), dans le domaine du budget (difficultés financières liées par exemple à une séparation, à la maladie, à des factures exceptionnelles...) et dans le domaine de la vie familiale. Les interventions en matière de logement sont moindres.

L'assistante de service social rappelle que les agents du Puy-de-Dôme peuvent bénéficier de consultations gratuites auprès d'un avocat et d'un psychologue.

Elle précise que les agents apprécient de pouvoir rencontrer un interlocuteur de proximité.

L'assistante de service social regrette que les intranets des directions ne leur soient plus accessibles.

► **Point de l'utilisation des crédits 2026 et des actions engagées :**

L'assistante de prévention propose le retrait de certaines actions : achat de 2 casques téléphoniques anti-bruit et d'une cloison amovible de séparation. Suite à l'annulation du prestataire initialement retenu, la formation « habilitation électrique » se fera avec un autre organisme, moins onéreux.

Ainsi des crédits sont disponibles pour le financement de nouvelles actions.

► **Examen de nouvelles propositions d'actions en matière de formations santé sécurité au travail :**

L'assistante de prévention formule les propositions suivantes :

- 3 tables de pique-nique en bois pour les futurs locaux de la brigade de Clermont-Ferrand,
- 2 tables de pique-nique en bois pour les futurs locaux du bureau de Clermont-Ferrand,
- 1 fontaine à eau pour la brigade de Saint-Étienne,

- 7 bouteilles isothermes, la précédente commande n'ayant pas été honorée,
- des bouchons d'oreille (*suggestion CGT*) pour les agents de la brigade de Saint-Étienne qui ont répondu favorablement au sondage, et dans la limite des crédits disponibles.

Le SNAD CGT reconnaît que les tables de pique-nique en bois présentent un intérêt certain pour les agents ; néanmoins, le SNAD s'est abstenu quant à la proposition d'acquisition de ces tables au motif que ce mobilier ne lui paraît pas relever du champ des actions financées par les formations spécialisées de service. C'est d'ailleurs dans le cadre du FACVA que la BSI de Saint-Étienne a été équipée d'un mobilier identique. Pour la CGT, il appartient à la DI de financer cet achat (valeur : 1 785,30 euros).

Concernant les suggestions de financement d'actions en matière de prévention incendie dans les futurs locaux, l'assistante de prévention indique que la DI prend en charge les dépenses (panneau point de rassemblement, plans d'intervention et d'évacuation). Quant à un exercice d'évacuation, il sera à programmer rapidement, sous la conduite des chefs de service.

L'acquisition de la cloison amovible, qui aurait été installée entre l'espace douche et le bureau du TSI, a été refusée avec 3 voix contre cette proposition.

Lors du groupe de travail du 11 septembre, il avait été proposé de financer une chaise d'évacuation et une formation à son utilisation. Il a été décidé de temporiser jusqu'aux visites réglementaires.

► **Point sur le dispositif lié à la hausse des carburants et impact sur le télétravail :**

Le Président a ajouté ce point à la demande du directeur interrégional.

Jusqu'à présent, les autorisations de télétravail accordées dans ce contexte s'appliquaient pour une durée de 1 mois ; dorénavant elles s'appliqueront sans mention d'une date d'échéance. Un dossier concerné par cette nouvelle disposition fera l'objet d'une régularisation.

► **Présentation des avis des représentants du personnel sur le DUERP et sur le PAPRI Pact 2026 et mise au vote :**

Lors du GT du 11 septembre, la CGT a fait des demandes de modification et d'ajouts sur ces 2 documents :

- ajout d'un risque psychosocial concernant les agents du pôle douane du bureau de Clermont-Ferrand, ce service étant fortement impacté par le départ récent de 2 agents, avec demande de remplacement des agents,
- ajout de deux risques concernant les pratiques addictives pour se conformer à la note d'orientations ministérielles et aux instructions de RH4, avec rappel de l'existence d'une e-formation de l'IGPDE relative à la prévention des addictions et à l'accompagnement des agents en difficulté,
- ajout d'une précision en ce qui concerne un risque psychosocial pour les agents du SRE qui se rendent dans les locaux de la BSI de Clermont-Ferrand, mais aussi dans ceux de la BSI de Saint-Étienne, pour réaliser des auditions libres en matière d'infractions financières et demande d'une doctrine d'emploi à la direction générale pour connaître les pratiques validées au niveau national en matière d'audition libre.

L'assistante de prévention a retranscrit ces éléments dans le DUERP et le PAPRI Pact présentés pour avis et vote, avec quelques ajustements.

À la demande de l'organisation syndicale majoritaire, le risque lié aux pratiques addictives, ajouté sur proposition de la CGT, est supprimé pour sa partie liée à l'organisation ponctuelle de moments de convivialité dans les locaux administratifs.

Le SNAD CGT a formalisé par écrit ses avis motivés sur le PAP et le PAPRI Pact dans un document que vous trouverez en PJ.

Tout en remerciant l'assistante de prévention pour son travail dans l'élaboration du DUERP et du PAPRIACT, le SNAD CGT, contrairement aux autres OS, vote CONTRE. Même en mettant en œuvre tous les moyens dont dispose actuellement notre direction régionale, les services resteront en souffrance tant que leur charge de travail n'aura pas fait l'objet d'une réelle évaluation et que de véritables mesures organisationnelles n'auront pas été mises en place.

► **Point sur la sécurité des agents AG/CO/CI :**

Ce point est ajouté en séance. Le Président explique que l'application WARY ME sera téléchargée sur les smartphones professionnels des agents concernés, entre septembre et décembre 2026. L'objectif est de sécuriser les agents qui partent en contrôle à l'extérieur.

► **Point d'information sur le projet de relogement des services clermontois (bureau, brigade et service viticulture) :**

Le Président indique que le déménagement se fera le 17 novembre pour la brigade et le 24 novembre pour le bureau et la viticulture. Le matériel informatique sera mis en carton par l'entreprise de déménagement. Les agents mettront eux-mêmes leurs dossiers en carton.

Une visite des futurs locaux a été organisée à l'attention des agents concernés.

Pour le transport des armes et des marchandises saisies, certains agents de la BSI seront mobilisés.

Au bureau, les agents seront 2 jours en télétravail.

Lors du GT, le Président a détaillé les différentes options en matière de solutions de restauration.

Une note précisera les modalités de cession au personnel du mobilier qui ne sera pas déménagé.

Concernant une visite de service par une délégation de la formation spécialisée, après le déménagement, elle n'apparaît pas opportune dans l'immédiat aux motifs de ne pas déranger l'installation des agents et de leur laisser un temps d'adaptation aux nouveaux locaux.

Le SNAD CGT ne partage pas cet avis. Lors de ce mandat, une seule visite a été réalisée. Il est vraiment regrettable de ne pas avoir utilisé davantage ce droit.

L'assistante de prévention confirme ce que la CGT avait dit lors du GT : les ASA 95, qui permettent entre autres de réaliser des visites de service et de rédiger le compte-rendu, sont contingentées (2 journées/an/membre).

Pour la CGT, en prenant également en considération le déménagement des deux services stéphanois, il sera difficile de mettre en œuvre une visite de chacun des services en 2027.

La CGT demande des précisions quant aux modalités d'accès au local syndical (Codes ? Clés ? Badge ?).

La CGT fait observer que les opérations de déménagement auront lieu dans le même temps que la campagne des élections professionnelles.

► **Point d'information sur le projet de relogement des services stéphanois (bureau et brigade) :**

Le Président précise que le déménagement devrait intervenir au cours du 1^{er} trimestre 2027 et qu'il reste encore quelques points en suspens.

Le chef de bureau fait part des retours des agents. Points évoqués : accès aux WC, réaffectation du local social, accès au patio-terrasse, nombre de places de stationnement, insonorisation des locaux, stockage des marchandises saisies.

Le chef de la brigade fait part de demandes de modification des plans pour gagner quelques mètres carrés supplémentaires dans le local social et la salle d'ordre. Points évoqués : cloison de séparation entre le secrétariat et les adjoints, sécurisation des locaux, isolation phonique, volets pour certaines façades.

Pour le SNAD CGT : Sandrine MARIE-CHEVALIER